

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 06 AVRIL 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a approuvé, avec trois ABSTENTIONS, le Compte Administratif du Budget Général 2016 de la Commune qui donne un excédent global comptable de clôture de 1 193 249,32 euros réparti entre 983 633,69 euros à affecter en fonctionnement au compte 002 et 209 615,63 euros à affecter en investissement,

a approuvé, avec trois ABSTENTIONS, le compte de gestion 2016 concernant le Budget Général de la Commune présenté par Monsieur le Receveur Municipal,

a accepté, avec trois ABSTENTIONS, de confirmer l'affectation du résultat de financement au Budget Général de la Commune 2017, c'est-à-dire 209 615,63 euros au compte 1068 et 983 633,69 euros au compte 002.

2°) a approuvé, à l'UNANIMITÉ, le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau 2016 qui donne un excédent global comptable de clôture de 107 522,01 euros,

a approuvé, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion 2016 concernant le Budget Annexe de l'Eau présenté par Monsieur le Receveur Municipal,

a accepté, à l'UNANIMITÉ, de confirmer l'affectation du résultat de financement au Budget Annexe de l'Eau 2017 avec 107 522,01 euros au compte 002.

3°) a débattu sur les actions de formation destinées aux élus et financées par la Collectivité.

4°) a approuvé, à l'UNANIMITÉ, le bilan « acquisitions et cessions immobilières » pour l'année 2016.

5°) a adopté, avec quatre ABSTENTIONS, le Budget Primitif Général et à l'UNANIMITÉ, le Budget Annexe Primitif de l'Eau pour l'année 2017.

a fixé, avec quatre ABSTENTIONS, les taux des différents impôts locaux 2017. On a donc pour 2017, les taux suivants :

- 16,41 % pour la taxe d'habitation,
- 18,21 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 42,13 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

a fixé, à l'UNANIMITÉ, la surtaxe communale de l'eau pour 2017 à 0,03 euro le M³.

6°) a donné à nouveau, à l'UNANIMITÉ, son accord pour fixer les indemnités d'élus suivant la délibération du 06 avril 2014 en se référant à l'indice terminal de la fonction publique et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

7°) a alloué, avec une ABSTENTION, une subvention de 2 500 euros au Cercle de l'Aviron du Calaisais pour l'organisation de la course des baignoires le 04 juin 2017.

8°) a donné, avec deux CONTRE et trois ABSTENTIONS, son accord sur la construction d'une salle de sports à proximité du collège et a autorisé, avec deux CONTRE et trois ABSTENTIONS, Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du C.N.D.S. et du Conseil Départemental ou de tout autre financeur ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir.

9°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la création d'un plateau sportif d'évolution en extérieur à proximité du collège et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du C.N.D.S. et du Conseil Départemental ou de tout autre financeur ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir.

10°) a alloué, à l'UNANIMITE, une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association coulonoise Ad'Lib pour faciliter la mise en œuvre de la soirée de la fête de la musique.

11°) fixe, à l'UNANIMITE, à 54 le nombre de sièges du Conseil Communautaire issue de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers (intégration de la Commune d'Escalles).

COULOGNE, le 13 Avril 2017

LE MAIRE,

Alain FAUQUET